

AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

Valeur ajoutée

- Augmenter la compétitivité de l'entreprise par la qualification de son personnel.
- Bénéficier de personnel certifié.
- Mobiliser son personnel.

Formation

- Relever les besoins de formation de son personnel.
- Offrir de la formation selon les besoins de son personnel et de l'entreprise.

Évaluation et reconnaissance

- S'outiller pour l'évaluation des compétences en milieu de travail.
- Officialiser la démarche professionnelle de son personnel par la reconnaissance de leurs compétences.

Fidélisation

- Augmenter la loyauté de son personnel.
- Favoriser la rétention d'un personnel qualifié dans l'entreprise et dans le bassin de main-d'œuvre d'un secteur.

TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES CIBLÉS

- Qui exercent un métier semi-spécialisé dans l'entreprise.
- Étant capables d'effectuer de manière autonome leurs fonctions de travail.
- Exécutant la majorité des tâches du métier.

UNE DÉMARCHE BASÉE SUR DES PRINCIPES RECONNUS

- Une personne a droit à la reconnaissance de ses acquis et de ses compétences dès lors qu'elle fournit la preuve qu'elle les possède.
- Une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà ni à refaire, dans un contexte scolaire formel, des apprentissages qu'elle a déjà réalisés dans d'autres lieux, selon d'autres modalités. Ce qui importe dans la reconnaissance des acquis, c'est ce qu'une personne a appris et non les lieux, circonstances ou méthodes d'apprentissage.
- Une personne doit être exemptée d'avoir à faire reconnaître de nouveau des compétences ou des acquis qui ont été évalués avec rigueur et sanctionnés à l'intérieur d'un système officiel.

CONTACTEZ-NOUS

Emilie Côté, co

*Conseillère pédagogique en reconnaissance
des acquis et des compétences*

rac.fms@csshc.gouv.qc.ca

819-342-3295

**Centre
de services scolaire
des Hauts-Cantons**

Québec



**CERTIFIER les compétences,
C'EST GAGNANT!**



GUIDE DE L'EMPLOYEUR

Pour une démarche en
reconnaissance des acquis
et des compétences

Certificat de formation à un métier
semi-spécialisé (CFMS)

QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES?

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche qui permet à une personne d'obtenir la reconnaissance officielle de ses compétences en lien avec celles d'un programme d'études. La RAC est possible dans tous les ordres d'enseignements : formation générale des adultes, formation professionnelle, collégiale et universitaire.

Pendant la démarche de RAC-FMS, chacune des compétences du métier semi-spécialisé visé sera évaluée. Cette partie s'effectue par des évaluations dans le milieu du travail avec la collaboration de l'employeur.

Les acquis en ce qui concerne la préparation au marché du travail et les heures suivies en français, en mathématique et en anglais, langue seconde, seront validés et s'il y a lieu, évalués.

À la fin, la personne recevra le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), avec la mention du métier en question. Ce certificat est délivré par le ministère de l'Éducation.

LA DÉMARCHE

1^{re} ÉTAPE / L'accueil

- Information sur la démarche à suivre

2^e ÉTAPE / La préparation du dossier

- Autoévaluation à compléter et recueil des pièces justificatives décrites dans le guide de la candidate ou du candidat

3^e ÉTAPE / L'analyse du dossier

- Analyse du dossier et vérification des pièces justificatives

4^e ÉTAPE / L'entrevue de validation

- Rencontre avec la ou le responsable de la RAC du centre de services scolaire et la ou le spécialiste du métier pour la détermination des compétences prêtes à être évaluées
- Validation de la présence du nombre d'heures requises en français, en mathématique et en anglais, langue seconde

5^e ÉTAPE / Si les exigences en français, en mathématique et en anglais, langue seconde, ne sont pas remplies :

- Réalisation des heures requises dans un centre d'éducation des adultes
ou
- Réussite d'un test de reconnaissance des acquis

6^e ÉTAPE / L'observation des compétences dans le milieu de travail

- Observation par la ou le spécialiste du métier pendant l'exécution normale des tâches
- S'il y a lieu, acquisition des compétences manquantes dans le milieu de travail

7^e ÉTAPE / L'évaluation des compétences du métier

- Rencontre avec la ou le spécialiste du métier et l'enseignante ou l'enseignant à la suite de l'observation des compétences

CONDITION NÉCESSAIRES

Pour l'entreprise, certaines conditions sont essentielles au bon déroulement d'une démarche de reconnaissance des acquis :

- Souhaiter reconnaître officiellement les compétences des employés.
- S'impliquer dans toutes les étapes de la démarche.
- S'assurer que les fonctions de travail et l'organisation du travail permettent de faire l'évaluation de toutes les compétences de chaque métier semi-spécialisé présent dans l'entreprise.
- Libérer le spécialiste du métier pour les entrevues de validation, l'observation des compétences, l'acquisition possible de compétences et la rencontre d'évaluation.
- Assurer au personnel que la démarche ne débouche pas sur un licenciement, mais sur un plan de formation.
- Soutenir les employés pour l'acquisition des compétences propres au métier.

Pour en savoir plus sur les 135 métiers semi-spécialisés :



CERTIFIER les compétences, C'EST GAGNANT!